

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 28 octobre 2021

**Président :** Monsieur GIROT Thierry.

**Présents :** Mesdames et Messieurs GIROT Thierry, ABEL Patricia, COURTAULT Joëlle, CHAUSSINAND Laurent, CHANUT Nathalie, MARMEY Martine, RIBEYRE Jean-Claude, TALARON Nadège.

**Absents excusés :** CLAUZIER Brigitte (pouvoir à Madame MARMEY Martine), ROZE Aurélien, VIGNAL Lionel (pouvoir à Monsieur CHAUSSINAND Laurent).

La séance du Conseil Municipal est ouverte à 18 heures.

**Désignation du secrétaire de séance :** Monsieur RIBEYRE Jean-Claude a été élu Secrétaire de Séance.

## Ordre du jour

- 1) Subventions 2021 aux associations
- 2) Vente parcelles communales D1330 et 1332 à particulier
- 3) Procédure de régularisation cadastrale à particulier
- 4) Convention ACCA/commune pour installation container venaison
- 5) Questions diverses

### 1 – Subventions 2021 aux associations

Le Conseil Municipal étudie les demandes de subventions parvenues en mairie, à ce jour, afin de déterminer les montants des subventions à verser pour l'exercice 2021, non détaillées lors du vote du Budget Primitif.

Monsieur le Maire propose d'attribuer, aux associations qui en ont fait la demande, les mêmes montant que l'année précédente.

Monsieur Jean-Claude RIBEYRE souhaite appliquer une augmentation de 10 % à l'ensemble des demandes.

Le conseil municipal après en avoir délibéré et vote, avec six voix pour et quatre voix contre, attribue les montants suivants :

Association L'Age D'or (E.H.P.A.D. La Cerreno)	55 €
Amicale Des Sapeurs-Pompiers	110 €
Arcade	220 €
Ardèche Arcens Photo	220 €
Association Médicale Des Boutières	55 €
Les Bons Vivants	220 €
Les Restaurants du Cœur	55 €
A.C.C.A. d'Arcens	220 €
Union Cantonale des Anciens Combattants	55 €
Secours Catholique	55 €

**Soit un total de : 1 265 EUROS**

Ces sommes seront imputées à l'article 6574

### 2 – Vente parcelles communales D1330 et 1332 à particulier

Monsieur le Maire expose aux membres présents une requête déposée, le 10 septembre 2021, par Monsieur MERCIER Alexandre et Madame TALARON Nadège, domiciliés à ARCENS – 100 Rue de Lascour, par laquelle ces derniers sollicitent la possibilité d'acquérir les parcelles de terrain cadastrée sous le n° 1300 et 1332 de la section D d'une superficie totale de 1 701 m<sup>2</sup>, sises au lieudit Lascour, appartenant à la commune, ayant pour objectif de développer une activité de culture de plantes aromatiques. Ils font une offre de prix de 350 €.